

FORMULAIRE D'INSCRIPTION : SAISON 2019-2020



TYPE D'ARC : RECOURBÉ POULIES TRADITIONNEL
 STAT T.A.Q. : TIREUR 3D CHASSE

SVP ÉCRIRE LISIBLEMENT

NOM DU MEMBRE :	
NOM DU PARENT/TUTEUR DANS LE CAS D'UN ENFANT MINEUR :	
ADRESSE :	
VILLE :	PROVINCE :
CODE POSTAL :	TÉLÉPHONE :
ADRESSE COURRIEL (OBLIGATOIRE) :	
DATE DE NAISSANCE : _____ JJ / MM / AAAA	# CARTE DE T.A.Q. : _____
JE POSSÈDE MON ARC OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>	

NOTE IMPORTANTE: Un archer qui utilise un arc du club et qui s'absente plus d'un mois sans motif valable pourra voir son arc être attribué à un autre archer.

INSCRIPTION FAMILIALE

	NOMS	DATES DE NAISSANCE	# CARTES T.A.Q.
1			
2			

TARIFICATION ET PAIEMENT - ****SECTION À ÊTRE COMPLÉTÉE PAR LES ARCHERS LAVAL OUEST****

TARIFICATION POUR LA SAISON – Du 03 septembre 2019 au 31 mai 2020 (inclue les frais de la Fédération)			
	TARIF	NON-RÉSIDENT LAVAL	TOTAL
JEUNE (8 à 17 ans)	<input type="checkbox"/> 135\$	<input type="checkbox"/> + 25 \$	\$
ADULTE (18 à 64 ans)	<input type="checkbox"/> 185\$	<input type="checkbox"/> + 25 \$	\$
ÂGE D'OR (65 ans et +)	<input type="checkbox"/> 135\$	<input type="checkbox"/> + 25 \$	\$
FAMILIAL (1 ad. + 2 enf. ou 2 ad. + 1 enf.)	<input type="checkbox"/> 400\$	<input type="checkbox"/> +75\$	\$
COMPTANT: _____	CHÈQUE: _____	# REÇU: _____	
Pour Les Archers Laval Ouest inc.: _____		Date: _____	

1) Formulaire de consentement 2019-2020 : Autorisation de publication et d'utilisation de portrait et/ou image

Par la présente, j'autorise Archers-Laval-Ouest inc. à utiliser le portrait et/ou l'image visuellement photographiés et/ou filmés de _____ (nom du membre) pour des fins spécifiques d'utilisation et de publication dans des documents imprimés ou électroniques, livres, dépliants, documents organisationnels, outils de promotion, revues, bulletins, site Web et autres documents de même nature, et ce, d'année en année.

Le (la) soussigné(e) reconnaît le droit pour Archers-Laval-Ouest inc. de procéder sans indemnité aucune, à l'utilisation et à la publication dans les documents explicités au paragraphe précédent. Le (la) soussigné(e) tient indemne Archers-Laval-Ouest inc., de toute réclamation pouvant résulter de l'utilisation et/ou de la publication par quiconque, y compris des tiers, de l'image visuelle.

J'ai lu et compris le présent formulaire de consentement, ainsi que les modalités qui y sont prévues, avant de le signer, et, le cas échéant, je déclare être le parent ou le tuteur légal du mineur nommé ci-dessus, et avoir l'autorité légale de signer ce formulaire de consentement en son nom. J'ai lu et compris toutes les implications et consens à l'utilisation des photographies basée sur le contenu de ce formulaire.

Nom ou nom du parent/tuteur légal : _____
(en lettres moulées)

Signature : _____
(À L'ENCRE SEULEMENT, SEULE LA COPIE PAPIER SERA ACCEPTÉE)

Date : _____

2) Engagement au respect des règles de sécurité et règlements 2019-2020

Le site de tir à l'arc opéré par Archers-Laval-Ouest inc. est exclusivement réservé à l'usage de tous les archers affiliés à la fédération et membres en règle d'un organisme de tir à l'arc reconnu par la Ville de Laval.

Le tir est interdit à toute autre personne que celle désignées ci-haut incluant les invités accompagnant un membre en règle.

Les jeunes de moins de 16 ans doivent être encadrés par un membre adulte en règle.

Les pointes de chasse et arbalètes sont strictement interdites.

Toute activité de plusieurs personnes exige la nomination d'un chef de ligne en autorité sur les tireurs.

Les novices doivent être encadrés par un membre en règle des Archers-Laval-Ouest inc. qui détient un brevet de moniteur ou entraîneur et ils doivent se présenter uniquement aux périodes réservés à l'entraînement des novices.

Les archers doivent respecter intégralement le code suivant de la sécurité de la fédération de tir à l'arc du Québec :

Les règlements suivant sont tirés de la loi sur la sécurité dans les sports (L.R.Q.,C.S.-3.1)

Tout archer doit détenir une attestation d'assurance de Tir à l'Arc Québec (T.A.Q.)

Ne pas consommer ou être sous l'influence de l'alcool, d'une drogue ou d'une substance dopante;

Respecter la charte de l'esprit sportif;

Il ne doit pas y avoir plus de quatre archers par cible, en même temps sur la ligne de tir;

Lors de la période d'initiation tout archer doit porter un protège-bras;

L'archer doit toujours orienter son arc en direction des cibles lors de l'allonge, avec ou sans flèches;

On doit éviter tout contact avec un archer en position de tir;

On ne doit pas tirer de flèches à la verticale et/ou en diagonale;

On ne doit pas utiliser de matériel endommagé, de flèches trop courtes ou fêlées

On ne doit pas circuler à l'intérieur de la ligne de tir lorsqu'il y a des archers en action.

Les archers ne doivent circuler à l'intérieur de la ligne de tir, qu'aux signaux du juge de ligne.

On ne doit pas manipuler l'équipement d'un autre archer, sans son consentement.

Lors de la récupération des flèches sur la cible, un (1) seul archer à la fois doit enlever ses flèches du ballot. Les autres archers doivent être placés de côté.

Il est interdit d'utiliser un appareil électronique, un casque d'écoute ou un baladeur sur la ligne de tir.

Les parents et spectateurs doivent respecter l'aire réservée aux athlètes et entraîneurs.

*** Les responsables du site, les entraîneurs, moniteurs et la fédération, peut en tout temps, suspendre ou expulser tout membres ou spectateur qui, enfreint les règlements ou dont la conduite est jugée préjudiciable à la sécurité.

J'ai pris connaissance, lu et compris les règlements et règles de sécurité à respecter afin de pratiquer le tir à l'arc dans les installations de Archers-Laval-Ouest inc. Je reconnais l'importance du respect des règles afin d'assurer la sécurité de tous, je m'engage à les respecter et, je comprends que le non-respect des règlements pourra entraîner mon exclusion ou celle de mon enfant du club et mon/son accès aux installations pour la pratique du tir à l'arc. Dans le cas de mon expulsion ou celle de mon enfant mineur, aucun remboursement de l'abonnement de sera effectué.

Signature : _____

(À L'ENCRE SEULEMENT, SEULE LA COPIE PAPIER SERA ACCEPTÉE)

Date : _____

NOTE IMPORTANTE : Dans le cas d'une **inscription familiale**, veuillez remplir **une fiche par membre inscrit**.

FICHE MÉDICALE DU MEMBRE - SAISON 2019-2020

Il est obligatoire pour chaque membre, afin de pratiquer le tir à l'arc dans les installations opérés par Archers-Laval-Ouest inc., de compléter une fiche médicale valide pour la saison. Il est de la responsabilité de l'archer ou son parent/tuteur dans le cas d'un enfant mineur de signaler tout problème de santé qui peut nuire à sa capacité de pratiquer le tir à l'arc, de remplir adéquatement la fiche médicale ci-dessous et, de signaler tout changement à ce niveau au cours de la saison auprès de Archers-Laval-Ouest inc.

NOM DU MEMBRE : _____
PERSONNE (A) À CONTACTER EN CAS D'URGENCE : _____
TÉLÉPHONE #1 : _____ TÉLÉPHONE #2 : _____
PERSONNE (B) À CONTACTER EN CAS D'URGENCE : _____
TÉLÉPHONE #1 : _____ TÉLÉPHONE #2 : _____
PROBLÈMES DE SANTÉ ET INFORMATION À SIGNALER? _____ _____
ALLERGIES? OUI NON SI OUI, LESQUELLES? _____ _____ ÉPIPEN? OUI NON
LENTILLES DE CONTACT? OUI NON PROTHÈSES? OUI NON EXPLIQUER _____

NOTE IMPORTANTE : Dans le cas d'une **inscription familiale**, veuillez remplir **une fiche médicale par membre inscrit**.

Merci de votre collaboration et bonne saison!

